

Réunion du 11 mai 2026

Présents : Dugué, Jeanneau, Grenon, Moreau, Julliard, Bodet, Petiot, Sauvaget, Vincent, Audebert, Mornet, Pothier, Carmagnac,

Excusés : Thiré→procuration Dugué, Durot

Secrétaire de séance: Mme GRENON Christine

<<<<<→>>>>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 14 avril 2026 approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Compte-rendu des commissions :

Maison de santé :

Psychothérapeute : Mme RAY qui occupe un bureau partagé à la maison de santé sollicite la pose d'une plaque. Le conseil municipal valide cette demande, cependant suite à plusieurs réserves qui sont remontées à la mairie, dorénavant seuls les professionnels de santé seront accueillis au sein de la maison médicale.

Départ dentistes : Mme VIANT a adressé un mail afin que le ménage soit arrêté au 1^{er} mai compte-tenu de son déménagement en cours. Des courriers ont été adressés aux cabinets de dentistes des environs afin qu'ils puissent communiquer au sein de leur réseau sur la disponibilité d'un cabinet à Pérignac.

Travaux :

Salon de coiffure : la coiffeuse prend à sa charge les travaux des modifications qui avaient été évoquées lors de la dernière réunion. Il restera quelques petits travaux à la charge de la commune.

Bâtiment Avenue de Cognac : le couvreur est actuellement à l'œuvre pour réparer les infiltrations et changer les gouttières.

Logement de la Poste: le logement est loué depuis le 15 avril.

Peinture volets mairie/ garderie/ salle municipale : l'entreprise Joulin devrait intervenir prochainement pour repeindre les volets, le devis avait été validé courant 2025.

Voirie : la commission voirie s'est réunie pour faire le tour des chemins. Un listing a été établi suite à cette visite. M. JEANNEAU recevra les entreprises pour solliciter des devis.

Eclairage Aire de Jeux : suite à la demande d'un administré pour un éclairage de l'aire de jeux afin d'y organiser le repas des voisins, la commune a fait établir un devis auprès de l'entreprise Herbelot pour une rallonge de 100m. Le coût de ce matériel s'élève à 1600 € TTC.

En parallèle, M. CARMAGNAC a fait réaliser une étude par le SDEER pour deux candélabres solaires dont le montant s'élève à 2430,19€.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir la solution de rallonge et souhaiterait que M. CARMAGNAC reprenne contact avec le SDEER pour refaire l'étude avec un seul candélabre solaire.

Logement 26 Avenue de Cognac : le logement mitoyen à la salle municipale est en vente. La propriétaire est venue rencontrer M. le Maire afin de proposer la vente au profit de la commune. M. le Maire a visité le bien et en donne la description au conseil municipal qui charge M. le Maire de proposer la somme de 175 000 € au vendeur.

Fleurissement commune : la commission en charge du fleurissement a démarché plusieurs enseignes, cependant les modalités de commande sont plus simples à Pons au « Paradis des plantes ». Les élus réfléchissent à proposer aux administrés d'arroser certains espaces afin que les fleurs ne fanent pas cet été.

Urbanisme : l'enquête publique sur la zone du rond-point est maintenant terminée. Aucune observation n'a été enregistrée. Le commissaire enverra son rapport à la Préfecture.

Lotissement : des courriers de demandes de pièces complémentaires ont été envoyés aux entreprises. La commission se retrouvera mardi 19/05 à 20h30.

Commission incendie/sécurité : la commission s'est déjà réunie deux fois pour travailler sur les bâtiments. Une troisième réunion est programmée.

Soirée Estivale :

Mme PETIOT a rencontré les bouchers qui proposent le même menu que l'an passé au même prix. La société de sécurité a envoyé un devis, cependant le nombre d'heures ne correspond pas ; il faudra les relancer.

Le conseil municipal décide de fixer le prix des repas payants à 14€.

Affaires scolaires : la directrice prévoit à la rentrée de septembre l'arrivée de 16 petites sections et 1 moyenne section.

Portes ouvertes école : le conseil municipal décide de commander une banderole qui pourra être réutilisée tous les ans.

Mme Grenon a visité l'école de St André de Lidon sur proposition du département concernant la végétalisation de la cour afin de se donner des idées concernant l'école de Pérignac.

Bibliothèque : M. Saint Martin projette de trier les ouvrages actuels et souhaiterait diversifier le fond jeunesse. La question est posée de faire les aménagements et tris en même temps que l'ouverture de la bibliothèque ou alors d'attendre que les locaux soient prêts avant de ré-ouvrir. Le conseil laisse juger les bénévoles sur ce qui leur semble le plus adapté.

Salle municipale : la gazinière montre des signes de faiblesse. Une nouvelle gazinière électrique sera commandée.

DELIBERATIONS :

Tarifs des locations de salles :

Le conseil municipal décide de revoir les tarifs de location des salles

Salle des fêtes : tarif résident 200 € - non résident 270€ - 1/2 journée supplémentaire 60€ - journée supplémentaire 90€ - supplément période hivernale du 15/10 au 30/04 50€ - lave vaisselle 20€ - caution 1 500€

Salle municipale : résident 100 € - non résident 130€ - 1/2 journée supplémentaire 30€ - journée supplémentaire 50€ - supplément période hivernale du 15/10 au 30/04 20€ - caution 600 €

les tarifs des réunions et vin d'honneur sont conservés, soit salle associative ou salle municipale résident 40€ - non résident 70€

salle des fêtes : résident 50€ - non résident 150€

Le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2026

DECI :

M. le Maire explique aux conseillers présents les besoins concernant la défense incendie sur les différents secteurs de la commune. Sur le secteur de Goux, Monsieur Pouilloux est propriétaire d'un terrain qu'il serait prêt à vendre à la commune. Il s'agit de la parcelle ZK91 pour une surface de 1987 m² pour un prix de 1 000€. Le conseil municipal décide d'acquérir ce bien à l'unanimité.

Le conseil municipal charge Monsieur JEANNEAU de signer les actes administratifs.

Entretien des fossés : le conseil municipal souhaite refaire travailler l'entreprise Bardin pour du broyage à raison de 20 heures comme l'an dernier.

La MFR de Cravans a adressé une demande de subvention pour un élève domicilié sur Pérignac. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer 50 €.

CCID : Il convient de désigner 12 personnes sur la commune pour la Commission Communale des Impôts Directs. M. le Maire propose les noms suivants :

Titulaires : JEANNEAU Roland, JUTTAUD Laurent, BLONDET François, GRELLIER Christian, GUELIN Bernard, LYS Mickael

SUPPLÉANTS : POUILLOUX Jérémy, HARLY Laury, ALFERINK Marc, GRELARD Jacques, MOREAU Fabrice, LAUMONT Patricia

QUESTIONS DIVERSES :

- devis Matthieu GIRARD pour enduit salle des associations

- écobuage : il est interdit de faire brûler des déchets verts sauf dans le cas où une dérogation est accordée par le maire.

Concession cimetièrè : M. le Maire a reçu une demande de reprise de concession. Les propriétaires avaient acquis cette concession il y a quelques années et ont changé d'avis. Cependant, un monument funéraire a été construit sur cette concession. Le propriétaire a trouvé un acquéreur mais ne peut légalement lui revendre le terrain. Par conséquent, le conseil municipal accepte la reprise de cette concession pour la revendre ensuite à l'acheteur du monument.